



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## réglementation

Question écrite n° 55751

### Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du logement et de l'urbanisme sur la proposition de loi n° 1500 visant à modifier le code de l'urbanisme et le code de justice administrative pour limiter la recevabilité des recours à l'encontre des permis de construire. Or les dispositions prévues par cette proposition de loi visent, d'une part, à imposer un agrément aux associations de protection de l'environnement qui souhaitent agir en excès de pouvoir à l'encontre d'un permis de construire et, d'autre part, à calquer la procédure d'introduction du recours en excès de pouvoir par toute personne physique ou morale sur la procédure de constitution de partie civile devant les juridictions pénales en imposant la consignation d'une somme par le requérant. Il est évident que ces dispositions compliquent le travail des associations, alors que leur démarche vise l'intérêt général et est généralement constructive et utile. L'adoption de cette proposition de loi serait donc manifestement préjudiciable à l'intérêt public et général. Il souhaite donc connaître la position du Gouvernement sur ce sujet.

### Texte de la réponse

Le contentieux de l'urbanisme est un sujet sensible et complexe. En raison de la pénurie de logements et des difficultés rencontrées par le secteur immobilier, il apparaît en effet nécessaire de faciliter les opérations de construction, notamment de logements. Cela passe par une sécurisation juridique des autorisations d'urbanisme qu'impliquent ces opérations. Par ailleurs, le Grenelle de l'environnement a démontré le rôle essentiel des associations dans la protection de l'environnement. Le droit au recours des associations, garanti par des normes internationales et constitutionnelles, en est un des aspects. C'est donc au regard de ces éléments que le Gouvernement étudiera la proposition de loi déposée par M. le député Roland Blum relative à la recevabilité des recours en matière d'urbanisme, lorsqu'elle sera discutée devant le Parlement.

### Données clés

**Auteur :** [M. Yvan Lachaud](#)

**Circonscription :** Gard (1<sup>re</sup> circonscription) - Nouveau Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 55751

**Rubrique :** Urbanisme

**Ministère interrogé :** Logement et urbanisme

**Ministère attributaire :** Logement et urbanisme

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 juillet 2009, page 7176

**Réponse publiée le :** 29 juin 2010, page 7379